

Zeitschrift: Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1983)

Rubrik: Formation, information

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

7. Formation, information

Les membres des organes de la Fondation, le directeur et son collaborateur ont contribué à d'innombrables occasions à propager l'idée de la protection du paysage et des tâches concrètes qui en découlent dans le public, dans les groupes professionnels et dans les cercles économiques et politiques, par des conférences, leur participation à des discussions publiques, à des émissions de radio et de télévision ainsi que dans des articles de presse. Nous ne mentionnerons à titre d'exemple que les exposés prononcés lors des manifestations suivantes:

- Association suisse pour l'aménagement national, réunion à Braunwald, thème "Tâches de développement et planification locale dans les régions touristiques", 28 janvier.
- Groupe Rhodes intérieures, Appenzell, thème: "La destruction pacifique du paysage", 21 janvier.
- Alliance des Indépendants, Appenzell Rhodes extérieures, Herisau, idem.
- Swissbau, congrès de la branche suisse du bâtiment, Foire Suisse d'Echantillons, Bâle, 2 février.
- Séminaire de l'Institut des transport et communications et du tourisme de l'Université de St-Gall, thème: "Paysage et tourisme", 16 février
- Groupe parlementaire pour la protection de la nature et du paysage, Berne; thème: "Aménagement touristique et protection du paysage", 16 mars.
- Association suisse pour l'aménagement national, réunion à Emmenbrücke; thème "Conflits entre les zones de construction, l'agriculture et la protection du paysage", 17 mars
- Chambre de l'économie et du travail du Land du Vorarlberg à Feldkirch; thème "Destruction pacifique du paysage et possibilités de solutions", 28 avril.
- OFIAMT, Institut suisse d'étude du travail et d'orientation professionnelle; thème: "Le paysage, fondement de notre culture", 3 novembre.
- Ecole d'ingénieurs de Burgdorf: thème "Technique - culture - paysage", 23 novembre
- Office de planification du canton de Berne; thème "Problèmes et tâches de la protection du paysage", 4 décembre.

Différentes contributions ont eu pour cadre des émissions de radio et de télévision, sur des thèmes actuels (projets d'usines hydroélectriques, téléphériques, etc.).

Le service de presse 1983 de la Fondation était consacré aux thèmes suivants:

- Ski sauvage, remontées mécaniques, héliski: vers un scénario de l'inacceptable.
- Programme des nouveaux crédits destinés à promouvoir l'emploi: Protection de la nature et du paysage négligée.
- Réponse du Conseil fédéral à l'interpellation Lorétan concernant l'octroi de concessions pour téléphériques et téléskis: La conception suisse du tourisme enterrée?
- Le tribunal fédéral protège le cordon boisé d'un ruisseau
- Oui à l'entretien des forêts, non à la construction exagérée de routes forestières
- Protection du paysage: appel à la prudence (L'activité de la FSPAP).
- Conseil national: motion Lorétan pour un arrêté fédéral urgent contre l'exploitation extrême des forces hydrauliques encore non utilisées.